



05/07/2022 Procédure organisme de formation

ENREGISTRER LES REALISATIONS DES STAGIAIRES

Rechercher son dossier Exécution des Depuis le menu, dérouler : Offres de formation et Suivi dossiers **Suivi stagiaires** Suivi dossiers Outils 🔻 Administration Cliquer sur gérer mes dossiers 2 **Exécution des** Gérer mes dossiers Offres de formation et Saisir les références du dossier Rechercher des saisies de prestation **Suivi stagiaires** Rechercher une demande de paiement Suivi dossiers ▼ Outils ▼ Administration ▼ Lancer la recherche Rechercher une demande de modification Accueil->Mes dossiers en cours Mes dossiers en cours Cliquer sur la loupe ✓ Tous les lots ✓ Tous les BC ✓ Programme Tous les programmes Affichage: N° lot N° BC N° dossier (3 A: Dossier type subvention / Etat des dossiers : ☐ Non démarré ☑ En cours de réalisation/exécution ☑ En cours de solde marché à quantité fixe ☐ Tous □ Soldé B: Marché à bon de commande nuler la recherche Lancer la recherche

A	Prog.	N° lot	N° Dossier	N° recond	Dossier/ BC	Date début	Date fin	Etat dossier	Intitulé du lot	Organisme	Rôle
	CARED18	000	20180		Dossier	09/11/2018	30/06/2019	En cours de Réalisation	1		Titulaire



Aucun enregistrement trouvé



05/07/2022

Procédure organisme de formation

Accéder au suivi des réalisations stagiaires



Le suivi des prestations permet de visualiser les différentes saisies des prestations prévues au dossier (le plus souvent heures centre et entreprise) sur une période Dossier type subvention / marché à quantité fixe

Période : Février 2021

Mois suivant Février 2021 ✓



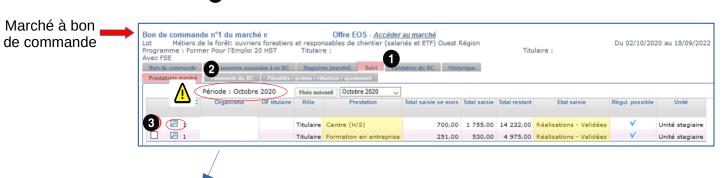
- 1 Depuis l'onglet suivi
- 2 Cliquer sur prestations

Par défaut, EOS affiche pour période le mois en cours. Utiliser Mois suivant/précédent ou la liste déroulante « Aller au mois de ... » pour sélectionner le mois souhaité et consulter ou corriger les réalisations saisies

Cliquer sur la loupe Pour le détail des heures centre, par période, part subvention...



Prise en compte des absences ? Se référer au cahier des charges



rganisme ériode		Février 2	tion Durée centre S	ession Re	f	ACCOMPAGNATEUR ADULTE HANDICAPE HERY SUR ALBY du 08/02/2021 au 19/03/2021 ▼						
Nom	Prénom	Action ASP Réalisation		Dont nb abs pour départ anticipé	Régula- risation	Dont nb abs justifiées	Dont nb abs pour départ anticipé	Régul. au solde	Dont nb abs justifiées	Dont nb abs pour départ anticipé		Session
	JENNIFER	70.0									Ref.	- ACCOMPAGNATEUR ADULTE HANDICAPE HERY SUR ALBY du 08/02/21 19/03/
	FOUZIA	70.0									Ref.	- ACCOMPAGNATEUR ADULTE HANDICAPE HERY SUR ALBY du 08/02/21 19/03,
	AUDREY	70.0									Ref.	- ACCOMPAGNATEUR ADULTE HANDICAPE HERY SUR ALBY du 08/02/21 19/03/
-	STEPHANE	70.0									Ref.	- ACCOMPAGNATEUR ADULTE HANDICAPE HERY SUR ALBY du 08/02/21 19/03/
	BENJAMIN	35.0									Ref.	- ACCOMPAGNATEUR ADULTE HANDICAPE HERY SUR ALBY du 08/02/21 19/03/
-	MEGHAN	70.0									Ref.	- ACCOMPAGNATEUR ADULTE HANDICAPE HERY SUR ALBY du 08/02/21 19/03,
	ANDREA	70.0									Ref.	- ACCOMPAGNATEUR ADULTE HANDICAPE HERY SUR ALBY du 08/02/21 19/03





05/07/2022

Procédure organisme de formation

ABSENCE DE RÉALISATION A SAISIR



Il existe 3 types de saisie :

Réalisation: concerne le dernier mois saisi,

Régularisation: vise les 2 mois précédant le dernier saisi (qui ont donc été déjà été validés)

Régularisation au solde: au-delà de 2 mois, il n'est plus possible de régulariser, il faut attendre la fin de la session (lors de la déclaration de fin de formation)

La régularisation et la régularisation au solde sont des correctifs.

Les réalisations du stagiaire doivent impérativement être saisies avant l'enregistrement de son départ (date et motif de sortie de formation).







L'onglet suivi affichera des périodes (mois) compris entre la date de début et la date de fin du dossier ou du bon de commande (pour les marchés à bons de commande).

Néanmoins, la formation peut démarrer plus tard et aucun stagiaire n'avoir été en formation sur certains mois. Dans ce cas, EOS impose de déclarer (confirmer) une absence de réalisation centre ou entreprise et le moteur de calcul de facturation dispose ainsi de toutes les données utiles pour opérer un calcul juste.

- Cliquer sur suivi
- Se positionner sur prestations marché et sur la période
- Cocher la ou les case(s) concernées
- 4
 - Cliquer sur confirmer absence de réalisation à saisir
- 5 Valider





05/07/2022

Procédure organisme de formation

PRÉSENCE DE RÉALISATION A SAISIR



Veillez à sélectionner de la bonne période (mois) pour laquelle une saisie de réalisation est à opérer

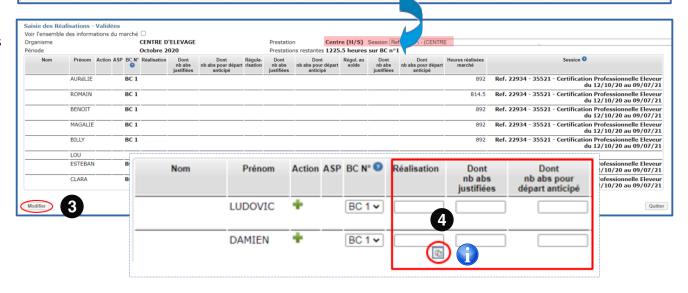
- Sélectionner la session depuis la liste déroulante
- 3 Cliquer sur modifier
- Incrémente la donnée dans toute la colonne, cette fonctionnalité est pratique si, au cours de la période, la plupart des stagiaires ont effectué le même nombre d'heures on corrige ensuite uniquement pour les stagiaires dont les réalisations diffèrent.
- Il est impossible de saisir les réalisations d'une période ou mois N si les réalisations du mois N-1 n'ont pas été saisies et validées
- 4 Champs à renseigner



Prise en compte des absences ? Se référer au cahier des charges

- **5** Enregistrer et quitter
- 6 Quitter











05/07/2022

Procédure organisme de formation

PRÉSENCE DE RÉALISATION A SAISIR



Valider les réalisations stagiaires

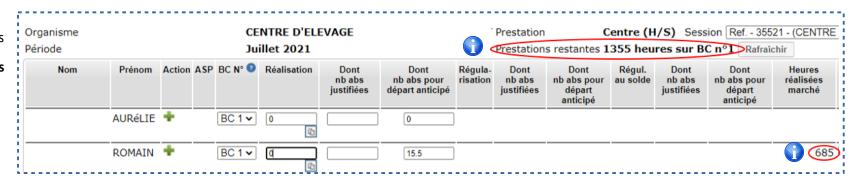


Après enregistrement, les réalisations restent modifiables. Dès lors qu'elles apparaissent à l'état « validées » et que le mois suivant n'a pas été saisi, elles peuvent être dévalidées puis modifiées.





Heures commandées pour le bordereau de commande moins le nombre d'heures totales réalisées dans le cadre du BC, toutes sessions confondues



Heures réalisées marché: Nombre total d'heures déclarées réalisées par le stagiaire depuis son



entrée en formation

MODIFIER LES REALISATIONS STAGIAIRES SAISIES



05/07/2022

Procédure organisme de formation



Les modifications sont de 3 niveaux en fonction de l'avancement des saisies :

- Modification des **réalisations** du mois en cours
- Régularisation des réalisations des 2 mois précédant le mois en cours
- Régularisation au solde au-delà de 3 mois

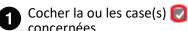


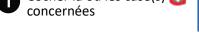
MODIFIER LES REALISATION STAGIAIRES SAISIES



Les réalisations sont toujours en cours de saisie et/ou le mois suivant n'a pas été saisi. Il est possible que ces réalisations aient été validées ou non.

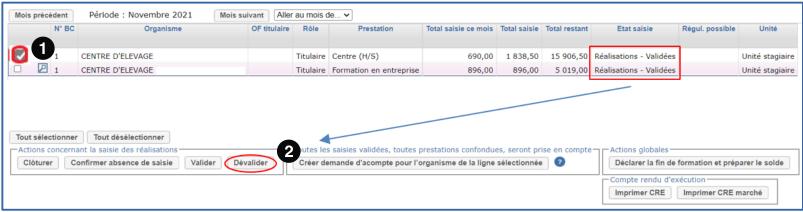
Modifier le mois en cours <u>AVEC</u> « validation des réalisations »





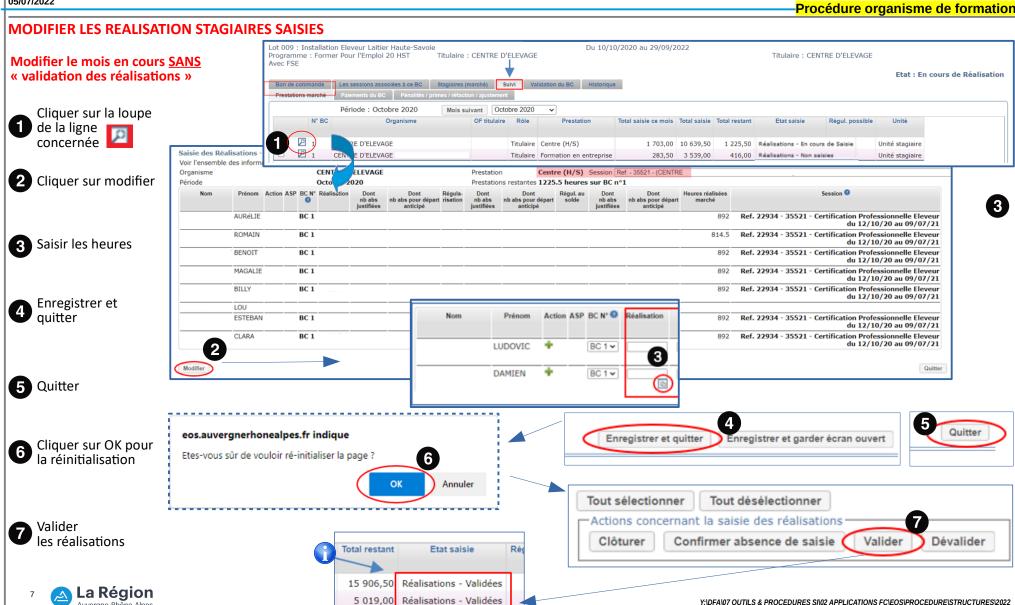
Cliquer sur dévalider pour réaliser la procédure standard (cf sans validation des réalisations)







05/07/2022



Unité Système d'Information - Direction de la Formation et de l'Orientation



05/07/2022 Procédure organisme de formation

Réalisations saisies = données

eos.auvergnerhonealpes.fr indique

Etes-vous sûr de vouloir ré-initialiser la page ?

RÉGULARISATION: mois N-1 et N-2

Régularisation : Saisie des données corrigées

2

Principe:

Contrairement à la saisie des réalisations, la régularisation s'effectue en prenant en compte des données déjà renseignées.
Ce procédé est applicable pour les réalisations et les absences.

Ne rien saisir en régularisation

Réalisation saisies > données réelles

Mettre « - » devant le correctif

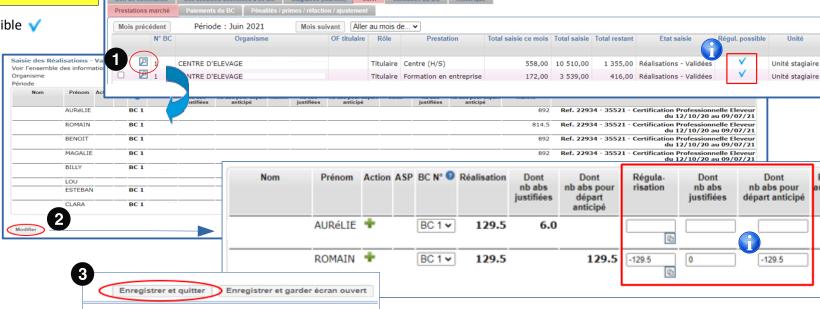
Réalisation saisies < données réelles

Renseigner les heures manquantes

Renseigner les heures a fait 10 Saisir : 2

Quitter

- ← La régularisation est possible ✓
- Cliquer sur la loupe D de la ligne concernée
- 2 Cliquer sur modifier
- Exemple le stagiaire a abandonné la formation. Il n'a donc aucune réalisation et aucune absence.
- 3 Enregistrer et quitter
- Cliquer sur OK pour la réinitialisation
- **5** Quitter

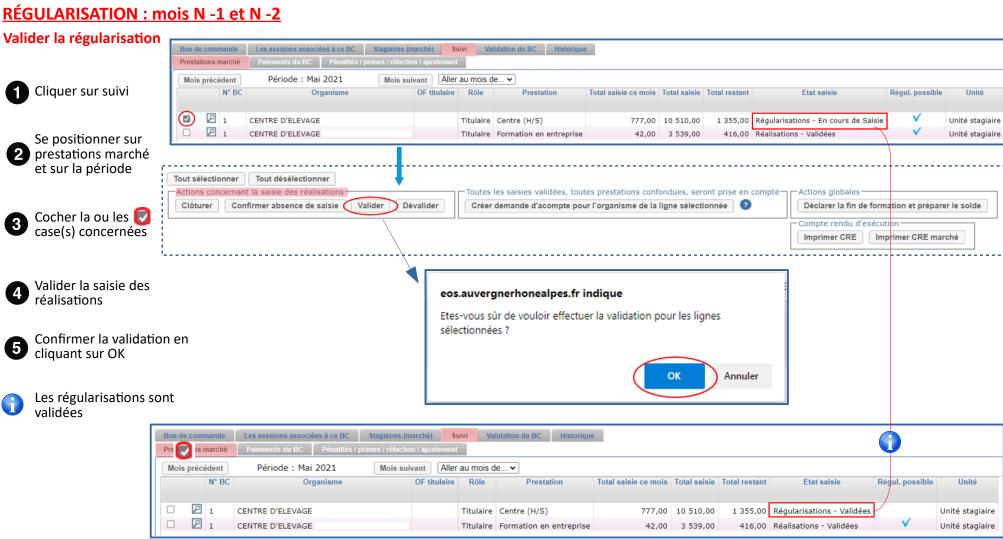




Y:\DFA\07 OUTILS & PROCEDURES SI\02 APPLICATIONS FC\EOS\PROCEDURE\STRUCTURES\2022



05/07/2022 Procédure organisme de formation





05/07/2022

Procédure organisme de formation

RÉGULARISATION AU SOLDE : au-delà du mois N -2



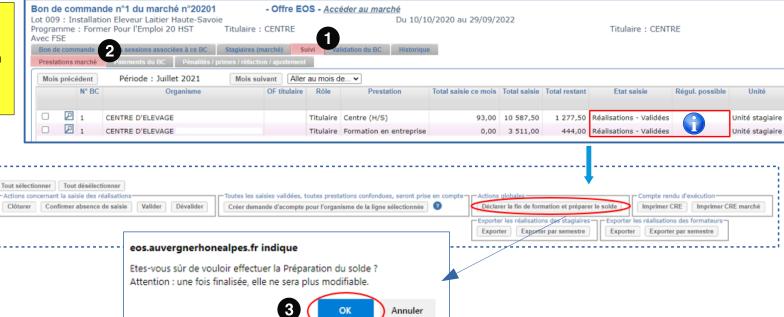
Cette régularisation se fait au moment du solde de la formation. Elle permet de vérifier et corriger au besoin tous les mois, depuis le début du bordereau de commande.

- Cliquer sur suivi
- Se positionner sur prestations marché et sur la période

Réalisations validées et régularisation non possible Cette régularisation au solde est possible à la suite de la déclaration de fin de formation

Cliquer sur déclarer la fin de formation et préparer le solde

Préparation du solde effectuée. Une régularisation des saisies mensuelles est maintenant possible pour les mettre en conformité avec les émargements :





Il est alors possible de corriger tout ce qui doit l'être – Même procédure que la régularisation -





Procédure organisme de formation

05/07/2022

RÉGULARISATION AU SOLDE: au-delà du mois N-2

Régularisation au solde : Saisie des données corrigées

Principe:

Contrairement à la saisie des réalisations, la régularisation s'effectue en prenant en compte les données déjà renseignées.

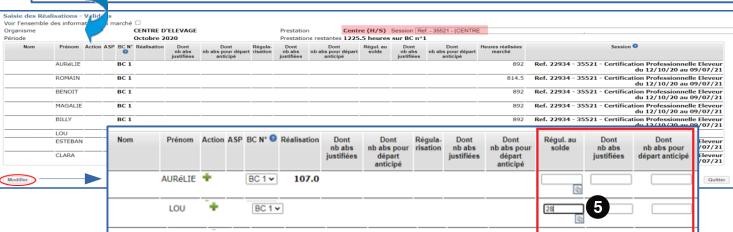


Ce procédé est applicable pour les réalisations et les absences. La régularisation au solde se fait mois par mois, en commençant par le plus ancien.

- Cliquer sur suivi
- Se positionner sur prestations marché et sur la période
- Cliquer sur la loupe de la ligne concernée
- 4 Cliquer sur modifier
- 5 Renseigner les corrections
- 6 Enregistrer et quitter
- Quitter

Réalisations saisies = données réelles	Ne rien saisir en régularisation			
Réalisation saisies > données réelles	Mettre « - » devant le correctif	10h saisies alors que le stagiaire en a fait 8 Saisir : -2		
Réalisation saisies < données réelles	Renseigner les heures manquantes	8h saisies alors que le stagiaire en a fait 10 Saisir : 2		











05/07/2022 Procédure organisme de formation

<u>RÉGULARISATION AU SOLDE : au-delà du mois N-2</u> Valider la régularisation au solde

Tout sélectionner Tout désélectionner

- 1 Cliquer sur suivi
- Se positionner sur prestations marché et sur la période
- Cocher la ou les case(s) concernées
- 4 Cliquer sur valider

Cliquer sur OK pour effectuer

La validation de la régularisation au solde réalisée



eos.auvergnerhonealpes.fr indique

Etes-vous sûr de vouloir effectuer la validation pour les lignes

5 OK Annuler

	N° BC	Organisme	OF titulaire	Rôle	Prestation	Total saisie ce mois	Total saisie	Total restant	Etat saisie	Régul. possible	Unité
P	1	CENTRE D'ELEVAGE		Titulaire	Centre (H/S)	1 731,00	10 615,50	1 249	Régul. au solde - Validées		Unité stagiaire
عر	1	CENTRE D'ELEVAGE		Titulaire	Formation en entreprise	283,50	3 511,00	444,00	Régul. au solde - Non saisies		Unité stagiaire

sélectionnées ?

Application EOS - V13.70.09.00